



LAURENT CAMIADE
par la miséricorde de Dieu et la grâce du siège Apostolique évêque de Cahors

Ayant entendu le Conseil Presbytéral le 12 Juin 2025 à Rocamadour (cf. canon 515 § 2),

1. décrète la suppression des paroisses de *Les Arques, Boissière, Catus, Cazals, Dégagnazès, Gigouzac, Gindou, Lherm, Marminiac, Maussac, Mechmont, Montamel, Montcléra, Montgesty, Péchaurié, Peyrilles, Pontcirq, Saint-Caprais, Saint-Denis-Catus, Saint-Médard, Salvezou, Thédirac, Uzech-les-Oules*

2. érige ce jour, de manière stable la nouvelle **paroisse Saint-Jean-Gabriel-Perboyre**, communauté précise des fidèles du territoire (cf. canon 518) des communes de *Les Arques, Catus, Cazals, Gigouzac, Gindou, Lherm, Marminiac, Mechmont, Montamel, Montcléra, Montgesty, Peyrilles, Pontcirq, Saint-Caprais, Saint-Denis-Catus, Saint-Médard, Salvezou, Thédirac, Uzech-les-Oules*

Les églises co-paroissiales de la nouvelle paroisse seront : Notre-Dame de l'Assomption de Montgesty, Saint-Astier de Catus et Notre-Dame de l'Assomption de Cazals

3. nomme, à compter de ce jour,
- Monsieur l'abbé Jean-Martin MÉDA, Curé de la paroisse Saint-Jean-Gabriel Perboyre ; avec tous les devoirs et pouvoirs que comporte cette charge.

Vous prendrez soin du Peuple de Dieu avec la collaboration étroite de votre équipe d'animation pastorale, en étant attentifs aux avis du Conseil Pastoral et du Conseil paroissial des affaires économiques, faisant en sorte que cette paroisse serve la Mission de l'Église en conformité à la Charte des paroisses du diocèse de Cahors promulguée le 9 décembre 2017

Montgesty, le dimanche 3 Mai 2026

Pour Mandement
Chanoine Michel Cambon, *chancelier*

+ Laurent Camiade